



INFORMATIONS DE LA PRÉSIDENTE

L'UT2J vient d'obtenir le label "**Bienvenue en France**" (2 étoiles) de la part de la commission Campus France. Ce label récompense la qualité de notre accueil des étudiant·es internationaux·ales. Nous nous joignons à la présidente qui salue le travail réalisé, notamment par le service des relations internationales.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Le principal point de l'ordre du jour pour les finances concernait le débat d'orientation budgétaire 2025. Animé par Emilie Lumière, VP déléguée aux moyens, ce débat visait à **échanger autour des grandes orientations de politique budgétaire pour l'année 2025** avant que ce ne soit élaborée et diffusée aux services et composantes la lettre d'orientation budgétaire.

D'une manière générale, la bonne gestion financière de notre université, ainsi que les efforts réalisés ces dernières années pour améliorer notre fonctionnement, permettent, malgré un contexte national peu favorable, de **maintenir les ambitions politiques portées par l'équipe de gouvernance et d'envisager l'avenir de façon sereine**.

Sur le plan des prévisions de recettes, la projection fait état d'une hausse attendue de notre source principale de financement, la subvention pour charges de service public, mais qui ne permettra pas a priori de compenser les hausses de dépenses anticipées sur la masse salariale et les dépenses d'énergie notamment. Pour cela, nous comptons sur les autres sources de financement public qui pourraient venir abonder le budget de l'établissement : le Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), les différents appels à projets nationaux et internationaux, le Contrat de plan État-Région (CPER) et la suite de la dotation spécifique (notamment RH) dans le cadre de la LPR.

Pour les dépenses envisagées, la vice-présidente a présenté l'ensemble des orientations sur les différents domaines :

- **Formations** : ajustement des dotations globales horaires et du référentiel des tâches ; accompagnement de la démarche compétences ; mise en place des formations TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable) ; renforcement du pilotage de l'offre de formation ; accompagnement de la formation professionnelle et de l'alternance ; poursuite du financement des stages recherche.
- **Recherche** : mise en place d'un service et d'un système d'information pour la gestion de projets ; augmentation du nombre de contrats doctoraux uniques (CDU), notamment pour les étudiant·es en situation de handicap.
- **Vie universitaire** : mise en œuvre du schéma directeur de la vie étudiante ; soutien à la vie universitaire et à la vie culturelle ; mise en place du dispositif de traitement des signalements ; dispositifs visant à réduire l'empreinte carbone.
- **Ressources humaines** : revalorisation des personnels BIATSS contractuels et statutaires ; continuité du service (voir le dispositif CIA présenté au précédent CA) ; action sociale ; formation des personnels ; repyramidage interne.
- **Administration et pilotage** : développement durable et RSU ; pilotage financier ; démarche qualité.

Un riche débat a pris place avec les conseiller·ères, portant notamment sur les indicateurs de performance utilisés pour évaluer notre établissement au niveau national, l'évolution dans les politiques nationales en termes de **pilotage des formations**, les besoins d'accompagnements pédagogiques. En ce qui concerne la démarche compétences, un calendrier de travail est établi et ce point sera à l'ordre du jour des prochaines commissions des formations.

Des inquiétudes ont été exprimées concernant l'**équilibre du budget au vu de l'évolution de la masse salariale**, dont il s'agit de mieux anticiper les évolutions. Comme cela a déjà été indiqué, les prévisions sont difficiles à réaliser faute d'outil et de méthode installée dans notre établissement, et sont généralement plus pessimistes que ce que montre le compte financier en fin d'exercice. Un travail est en cours sur les outils de pilotage et de gestion, pour notamment mieux anticiper l'impact des campagnes d'emploi. La présidente a par ailleurs indiqué qu'une réflexion doit avoir lieu sur la dynamique et le rôle exact du **fonds de roulement**, qui a atteint des sommes importantes ces dernières années et qui n'a pas nécessairement vocation à être préservé à un tel niveau mais peut, au contraire, être utilement employé pour des projets stratégiques sans pour autant mettre l'établissement en difficulté.

SUBVENTION À LA RESTAURATION ET AUX ACTIVITÉS PHYSIQUES, CULTURELLES ET DE DÉTENTE

Le CA a validé (25 pour, 3 abstentions) les nouvelles subventions à la restauration du personnel. Face à l'**augmentation des tarifs nationaux du CROUS** (40 centimes par repas cette année), le conseil du SCASC s'était exprimé favorablement pour une prise en charge par l'établissement, accroissant d'autant la part subventionnée de chaque repas. Toutefois, pour certains personnels, la part de subvention devient trop élevée et conduirait à requalifier la subvention à la restauration en avantage en nature, avec ce que cela implique comme obligation fiscale. Pour ces personnels, le plafond de subvention a été atteint mais il a été toutefois décidé, pour les autres personnels, une prise **en charge par l'établissement** de l'augmentation des tarifs du CROUS.

Le SCASC a également proposé les tarifs des activités physiques, culturelles et de détente pour l'année prochaine, avec une **très faible augmentation (1€ par semestre) mais l'ajout de nouvelles activités au catalogue**. Ces tarifs ont été votés avec 23 voix pour, 1 contre et 4 abstentions.

Le VP CA, Florent Hautefeuille a indiqué que l'ensemble **des aides sociales de l'établissement seront présentées lors d'un prochain CA**, y compris les aides indirectes. Cette vision globale permettra de mieux connaître cette dimension importante de notre politique.

VIE INSTITUTIONNELLE

Une part importante de ce CA a été consacrée à une discussion sur la **politique de site**, dans la suite du point à l'ordre du jour du précédent CA, et en accord avec la riche actualité sur ce dossier.

Rappelons que le scénario principal considéré actuellement est celui de la création d'un Etablissement Public Expérimental porté par Toulouse 3 auquel l'UT2 serait associée.

La présidente a projeté et commenté les diapositives qui allaient être présentées au Directoire de l'UT le 21 juin, présentant **les missions et le fonctionnement de ce futur EPE collectif**.

Le schéma de gouvernance est établi dans les grandes lignes (le nombre de sièges n'est pas encore fixé), mais il est clairement mentionné que l'UT2 serait présente dans toutes les instances (sauf celles qui ne concernent que les composantes de l'actuelle UT3) et ce afin d'**éviter que l'UT2 ne se retrouve marginalisée, isolée par rapport à la dynamique collective**.

Une question importante à ce stade est celle qui est liée au **nom « Université de Toulouse »** dont il serait souhaitable qu'il devienne celui de ce nouvel EPE. Cela impliquerait que la COMUE le libère, ce à quoi s'oppose actuellement le président de l'Université Toulouse Capitole (qui pour l'instant n'envisage pas d'intégrer l'EPE collectif ni son prolongement en Grand Établissement). Cette décision doit être prise au niveau des instances de la COMUE et dans les instances des établissements membres de la Comue dans les 3 mois, à compter de la première étape qu'est le Directoire du 21 juin.

Pour ce qui concerne la place exacte de l'UT2 dans cette nouvelle structure, un point sera fait au prochain CA quand le nombre de sièges des différentes instances sera connu. En attendant, les échanges en CA se sont clairement exprimés en faveur de la participation de l'UT2 à cet EPE collectif, en y transférant le nom d'« Université de Toulouse ». Tous ces points seront bien entendu abordés dans le groupe de travail dédié au sein du CA.

CONVENTIONS

Pour clore ce CA, nous avons voté à l'unanimité un avenant qui prolonge de 3 ans à l'identique la **convention cadre entre le CROUS et l'IUT de Figeac** impliquant également le département et la ville de Figeac, à propos de l'offre de restauration.